

RTP 84m

SUR L'ORIGINE  
DE  
L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE  
DE MARSEILLE

par

G. VASSEUR

Professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Marseille

avec

Note préliminaire de l'Abbé M. CHAILLAN

---



Imprimerie - Librairie FERRAN Jeune  
40-42, Rue Longue-des-Capucins  
MARSEILLE

1921

Bibliothèque Maison de l'Orient



158845

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Le monument de l'inscription phénicienne de Marseille, l'Europe le connaît et le monde savant l'a apprécié.

Relique vénérable, très significative, c'est aujourd'hui un des plus beaux fragments de l'antiquité et de la littérature de Phénicie, une perle du musée du Château Borelli.

Ne nous étonnons donc pas que les maîtres de l'archéologie se soient exercés longuement à expliquer son texte<sup>(1)</sup>.

Notre inscription est un tarif des droits de sacristie d'un temple élevé en l'honneur de Baal. Le titre commence ainsi :

TEMPLE DE BAAL. *Les redevances qui seront données aux prêtres par les maîtres des sacrifices...*

On dirait une page détachée du Lévitique où nous sont révélées, comme en un rituel, certaines parties des institutions religieuses du peuple phénicien.

Mais si nous sommes exactement informés sur la meilleure traduction du texte, la provenance de la pierre restait douteuse. Il y avait incertitude, hésitation sur son origine.

---

(1) *Corp. inscript. sem. t. I, pars pr. pp. 217-238.*

Et ici, le savant G. Vasseur a voulu mettre, une fois de plus, la géologie au service de sa sœur l'archéologie pour lui apporter le secours de ses lumières.

Le mémoire que Vasseur avait, sur cette question, communiqué au *Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, Marseille, septembre 1891*, n'a pas reçu de publicité. Un extrait seulement en a été donné dans l'opuscule intitulé : *Notice sur les travaux scientifiques de M. Vasseur, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des Sciences de Marseille, Paris, 1892*. Le *Bulletin de la Société Archéologique de Provence, année 1916*, a reproduit cet extrait.

Or, nous venons de retrouver le manuscrit même de G. Vasseur touchant la fameuse inscription. En le lisant, nous avons admiré ses descriptions, passionnantes comme une découverte. On sent, dans ces pages, l'émotion du chercheur, sa joie de la rencontre de la vérité.

Assurément, le dit manuscrit est autrement complet et instructif que l'analyse jusqu'ici imprimée. La documentation, par elle-même déjà grandement amplifiée, et nourrie de recherches nouvelles et précises, s'agrément de illustrations et de dessins remarquables. Texte et examen scrupuleux des coupes de calcaire ont le puissant relief du professeur si estimé, du maître, de l'archéologue tant regretté.

Avec les amis scientifiques de Vasseur, nous avons pensé que cette expérience de laboratoire, cette série d'observations géologiques du présent mémoire ne devaient pas être séparées des commentaires antérieurs sur le monument phénicien. Il y a là un enchaînement de procédés, d'investigations, de conclusions qui mérite d'être connu.

Au surplus, l'auteur nous apporte quelques observations sur les foraminifères de l'Urgonien qui constitue la colline de N. Dame de la Garde et des carrières dites de Cassis, des environs de Marseille, d'un très vif intérêt.

L'ensemble donc de ces motifs justifie l'impression intégrale du manuscrit précieux de G. Vasseur sur l'origine de l'inscription phénicienne de Marseille.

Abbé M. CHAILLAN.

---

SUR L'ORIGINE  
DE L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE  
DE MARSEILLE

---

Vers le commencement de l'année 1845, un maçon travaillant à consolider les fondements d'une ancienne maison, mettait à découvert dans Marseille, près l'Eglise de la Major, une pierre présentant une inscription gravée en caractères phéniciens. Ce débris antique recueilli, d'abord, dans une maison, fut porté plus tard au musée Borelli.

La découverte fit d'autant plus de bruit, que l'inscription dont il s'agit est la seule de cette écriture qui ait été trouvée en France, jusqu'à ce jour.

Je ne rappellerai pas les nombreux travaux dont elle a été l'objet ; tous sont soigneusement cités par Renan dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*, à la page 223 du tome premier. Je mentionnerai seulement que Saulcy est le premier qui ait bien interprété cette inscription, bien que ce soit à Munk que revienne l'honneur de la meilleure traduction.

On sait que cette fameuse inscription n'est autre chose qu'un *tarif des droits de sacristie d'un temple de Baal*. On conçoit dès lors tout l'intérêt qui s'attache à la connaissance de l'origine de cette pierre. A-t-elle été apportée par les Phéniciens ou gravée par eux à Marseille ; aurait-elle été transportée dans cette ville, d'une colonie phénicienne, de Carthage par exemple, et dans ce cas, a-t-elle été apportée par les Carthaginois pour servir dans un temple de Baal ; ou bien aurait-elle été simplement jetée à la côte par quelque navire, avec du lest tiré des ruines de Carthage ?

Telles sont les nombreuses hypothèses qui se présentent incontinent à l'esprit. Si la pierre est venue de Phénicie, c'est l'origine même de Marseille qui, en dépit des traditions les plus anciennes, se trouverait en question ; si elle a été apportée jadis de Carthage, le fait démontrerait clairement qu'il existait dans la cité phocéenne une colonie carthaginoise. Pour résoudre cette importante question, M. Renan pria M. Dieulafait d'examiner la pierre de l'inscription et de la comparer aux roches de Marseille et à celles de la région de Carthage.

Or voici les principaux passages de la réponse donnée par mon savant prédécesseur à la Faculté de Marseille, et insérée dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*.

« Les jugements sur l'identité des pierres sont subordonnés  
« à trois principes fondamentaux :

« 1° Les pierres considérées comme les plus pures, le marbre  
« statuaire par exemple, renferment au moins 20 corps simples  
« dans leur constitution ;

« 2° Ces corps simples ne sont pas à beaucoup près, toujours  
« les mêmes, suivant les différentes roches ;

« 3° Quand ils sont les mêmes comme nature chimique, ils  
« varient souvent dans d'énormes proportions pour des roches  
« que les plus habiles minéralogistes seraient absolument  
« incapables de séparer par l'examen de leurs caractères externes.

« Dès lors, pour savoir si la pierre de Marseille appartient  
« ou n'appartient pas au type de la pierre de Cassis, il suffit  
« de faire une analyse complète (dans le sens spectral du mot)  
« de ces deux roches et de comparer les résultats

« Si on trouve dans les deux roches les mêmes corps, et en  
« même proportion, il n'y aura pas certitude absolue que ces  
« deux pierres proviennent d'un même bloc, mais il y aura  
« une probabilité extrême pour qu'il en soit ainsi... .

« D'un autre côté, si on rencontre entre les pierres qu'on  
« étudie des différences notables, au point de vue du nombre

« et des proportions relatives des corps simples qui entrent  
« dans la constitution des deux roches, on peut être certain  
« qu'elles ont une origine différente.

« D'après ces règles, on peut affirmer que la pierre de l'ins-  
« cription phénicienne du musée de Marseille n'a pas été  
« fournie par les environs de Marseille ».

M. Dieulafait avait analysé 56 spécimens de roches calcaires de la région de Marseille et de Cassis, se rapprochant par leurs caractères externes de la pierre à inscription phénicienne.

Les 56 analyses coïncidèrent de la façon la plus étroite tandis que l'échantillon de la pierre phénicienne donna des résultats tout à fait différents.

M. Dieulafait ajoute un peu plus loin :

« J'ai examiné avec M. Berger les nombreuses pierres phé-  
« niciennes qui existent soit au Louvre, soit à la Bibliothèque  
« et qui ont été rapportées de Carthage, j'ai vu immédiatement  
« qu'aucune ne pourrait, même de loin, être rapportée au type  
« de la pierre de Marseille; mais il en fut tout autrement pour  
« une autre série. M. Heuzey ayant bien voulu me faire visiter  
« un ensemble de stèles venant de Carthage, je reconnus immé-  
« diatement plusieurs types rappelant tout à fait par leur  
« aspect général la pierre de Marseille. Un fragment emprunté  
« à la pierre qui porte le numéro 79, s'est montré identique à  
« la pierre de Marseille pour les caractères extérieurs, la dureté,  
« la densité et surtout pour la constitution chimique; sous ce  
« dernier rapport, l'identité porte sur des corps très rares qui  
« entrent dans la composition des deux pierres ».

M. Dieulafait constata également qu'un autre fragment de pierre carthaginoise communiqué par M. Berger était, au point de vue chimique et physique, absolument identique à la pierre de Marseille et il tira enfin de ces diverses observations les conclusions qu'il a formulées ainsi :



« 1<sup>o</sup> La pierre à inscription phénicienne du musée de Mar-  
« seille n'appartient pas à la pierre dite de Cassis dont les  
« carrières sont aux environs de Marseille (il voulait parler  
« du calcaire urgonien).

« 2<sup>o</sup> Cette pierre est, au point de vue minéralogique, physique  
« et chimique, identique à celle qui constitue le fragment n<sup>o</sup> 79  
« du musée du Louvre et à celle qui porte la lettre C de  
« l'envoi de M. Berger.

« Les deux pierres dont ces fragments ont été détachés prove-  
« nant des monuments de Carthage et par suite de carrières  
« peu éloignées de la ville, il ne reste pas pour moi l'ombre  
« d'un doute sur la provenance de la pierre de Marseille, elle  
« vient de Carthage ».

Telles étaient les conclusions de Dieulafait. J'avoue que, pour ma part, j'ai peine à croire que la chimie, même avec le secours de l'analyse spectrale, puisse suffire à nous indiquer la provenance d'un calcaire, car des roches de cette nature et de composition identique dans le détail, ont très bien pu se déposer dans des régions différentes et à diverses époques. A mon avis, l'étude d'un calcaire ne peut être faite que géologiquement et par conséquent, s'il est possible, avec les lumières de la paléontologie ; aussi lorsque dans le courant de l'hiver dernier, le savant archiviste du département, M. L. Blancard, vint me proposer de reprendre l'étude de la roche phénicienne, j'acceptais cet offre avec le plus grand plaisir.

Je me rendis donc avec M. Blancard au Château Borelli, et là avec la gracieuse autorisation de la Mairie et du directeur du musée, M. Penon, je pus détacher, sur un angle de la pierre, une petite esquille de 0<sup>m</sup>,01 de longueur sur 0<sup>m</sup>,005 de largeur.

Tout d'abord, j'avais constaté que la roche dont il s'agit est formée d'un calcaire gris compact et très dur ; en mouillant la surface polie de la pierre, et en l'examinant à la loupe, je

vis apparaître dans la pâte des grains presque imperceptibles que je fus porté à considérer comme des particules siliceuses ; mais pour en déterminer la nature avec certitude et en même temps pour voir si la roche ne renfermait pas de débris organiques, je fis alors réduire le petit fragment en une plaque polie sur les deux faces et amincie jusqu'à la transparence.

Lorsque je le plaçai ensuite sous le champ du microscope j'eus la surprise de voir qu'il ne renfermait pas de grains siliceux mais qu'il était rempli de minuscules coquilles de foraminifères, de formes variées, et dont le test avait été remplacé par du carbonate de chaux cristallisé<sup>(1)</sup>.

Je me trouvais donc en possession de deux éléments capables de m'amener avec certitude à la connaissance de l'origine de la roche : les fossiles et leur mode de fossilisation. Je fis pour toutes les roches calcaires des environs de Marseille ce que j'avais fait pour la pierre phénicienne, et après les avoir étudiées en plaques minces sous le microscope, j'acquis bientôt la certitude que la roche phénicienne était étrangère à la région.

J'avais bien rencontré des foraminifères dans les calcaires marseillais et particulièrement dans l'urgonien qui constitue la colline de Notre-Dame de la Garde, mais les formes de ce terrain sont surtout des milliolidés à test épais qui semblent appartenir au groupe des trématophorés, et qui n'ont aucun rapport avec les genres de la roche phénicienne.

De plus le test de ces milliolidés n'est pas spathisé comme celui des foraminifères de la pierre qui porte l'inscription.

Ainsi la pierre en question est sans conteste étrangère au sol de la Provence ; il restait toutefois à en découvrir l'origine. Mon premier soin fut nécessairement d'étudier les pierres à

---

(1) Voir Planche n° 1.

inscription phénicienne provenant de Carthage et conservées dans le musée du Louvre.

M. Heuzey ayant eu l'amabilité de m'autoriser à en détacher quelques esquilles, je fis faire de ces fragments des plaques minces, et lorsque je les plaçai à leur tour sous le microscope je constatai non sans émotion, je l'avoue, qu'elles renfermaient les mêmes fossiles que l'inscription phénicienne de Marseille avec les mêmes particularités relatives au mode de fossilisation. Ainsi, tandis que par l'analyse, Dieulafait n'avait trouvé d'identité qu'avec le n° 79 de la collection du Louvre, numéro que je n'ai pu d'ailleurs retrouver, toutes les pierres que j'ai étudiées dans cette collection, sauf une, renferment les mêmes foraminifères (1).

Le résultat de cet examen prouve, d'abord, que l'analyse spectrale ne suffit pas pour distinguer ou identifier des roches, mais que la méthode des coupes déjà employée avec tant d'avantage pour l'étude des roches éruptives, peut, dans certains cas, s'appliquer avec succès à la détermination des roches sédimentaires qui ont été employées par les anciens pour leurs monuments ou leurs inscriptions.

Les foraminifères dont on voit de nombreuses sections dans la pierre phénicienne de Marseille et dans celles de Carthage se rapportent à plusieurs genres. Ce sont principalement des *globigerines*, des *textularines* et des *rotalines*.

M. Schlumberger dont la compétence fait autorité en matière de foraminifères a bien voulu examiner aussi mes préparations, et il a cru y reconnaître en outre les genres *Cristel-*

---

(1) Voir Planche n° II.

Parmi les nombreux échantillons du Louvre, étudiés par G. Vasseur, nous avons recueilli et identifié la coupe de la Planche II. « Ce calcaire résume adéquatement les autres qui renferment les mêmes foraminifères ». Sa reproduction exprime donc l'ensemble du résultat de l'examen et des comparaisons des pierres susdites.

*laria* et *Dentalina*. Tous ces animaux sont marins et permettront sans doute de connaître un jour, exactement, le terrain qui, dans les environs de Carthage, a pu fournir les pierres en question.

*Formes observées dans les roches à inscriptions phéniciennes de Paris.*

*Formes observées dans les roches à inscriptions phéniciennes de Marseille.*



1, *Globigerines*. 2, *Textularia* (?). 3, *Dentalina* (?). 4, *Rotalidè*. 5, *Nodosaria*.  
6, *Textularia*. 7 ?, . 8, *Globigerines*.

M. Le Mesle, chargé d'une mission géologique en Tunisie, ayant eu la complaisance de me communiquer des préparations microscopiques des roches jurassiques et tertiaires de cette région, j'ai déjà pu m'assurer de ce fait que la pierre à inscription phénicienne ne provient pas de ces terrains.

Il est donc probable que c'est au sein des couches crétacées que l'on découvrira le calcaire qui a fourni les pierres du Louvre et de Marseille, et dans l'espoir d'arriver à ce résultat je fais recueillir, en ce moment, une série de calcaires crétacés des environs de Carthage. Je dis des environs, car, d'après M. Le Mesle, il paraît que la ville même de Carthage est bâtie sur des roches gréseuses pliocènes qui n'ont par conséquent aucun rapport avec les calcaires à inscription phénicienne. •

Il résulte des observations que je viens de faire connaître que l'inscription phénicienne découverte à Marseille provient

bien de Carthage ainsi que l'avait affirmé déjà M. Dieulaufait ; mais mes conclusions sont basées cette fois sur des arguments irréfutables. Il reste maintenant à savoir si la pierre dont il s'agit a servi de lest à une époque peut-être récente, ou si elle a bien été apportée par les Carthaginois.

Je serais plutôt porté à admettre cette dernière hypothèse car la pierre de Marseille a été trouvée à 1 m. de profondeur dans la terre, dans un endroit situé à 8 m. d'altitude, par conséquent à 7 m. au dessus du niveau de la mer (c'est bien haut pour du délestage).

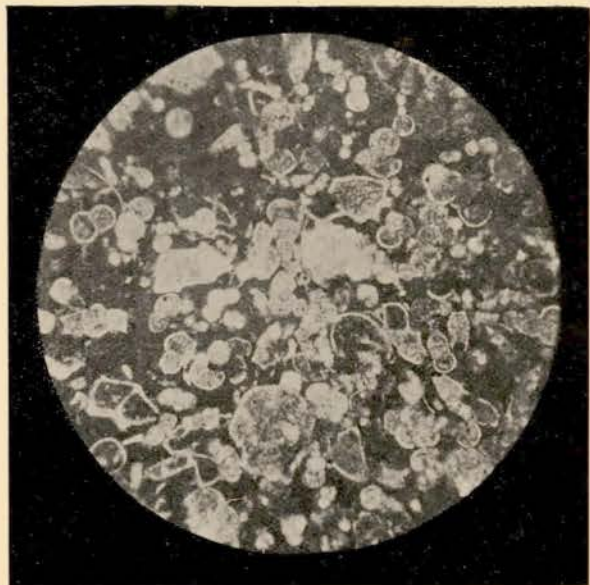
De plus, en admettant qu'elle ait été jetée à la côte et transférée plus tard à cette altitude, ce qui est bien peu vraisemblable, elle aurait dû, dans ce cas, porter des traces de la mer, soit usure par les flots, soit vestiges d'animaux marins, ce qui n'existe pas.

Elle n'a pas dû servir davantage dans une construction, ce qui pouvait seul expliquer son déplacement, puisqu'elle ne présentait aucune adhérence de ciment.

Ces différentes considérations me portent à croire qu'il existait dans la cité phocéenne, 4 ou 5 siècles avant Jésus-Christ, une colonie carthaginoise qui avait édifié son temple de Baal à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la nouvelle Cathédrale <sup>(1)</sup>.

---

(1) Cf. G. Vasseur. *L'Origine de Marseille*, pp. 267, 268 et suivantes. — Bull. Arch. an. 1918, p. LXXIII. — L. T. Dassy, *Découvertes du temple de Diane à la Major*, *Gaz. du Midi*, 17 Mars 1858....



*Planche I. — Coupe de la pierre phénicienne trouvée à Marseille  
près de l'antique église de la Major.*

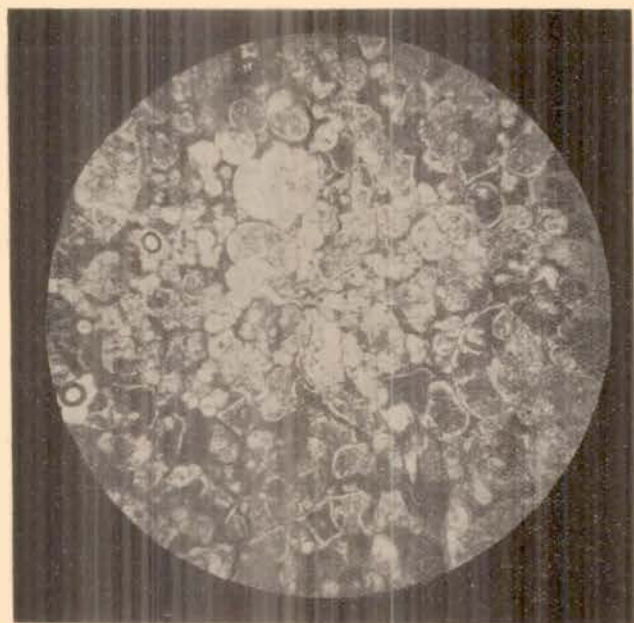
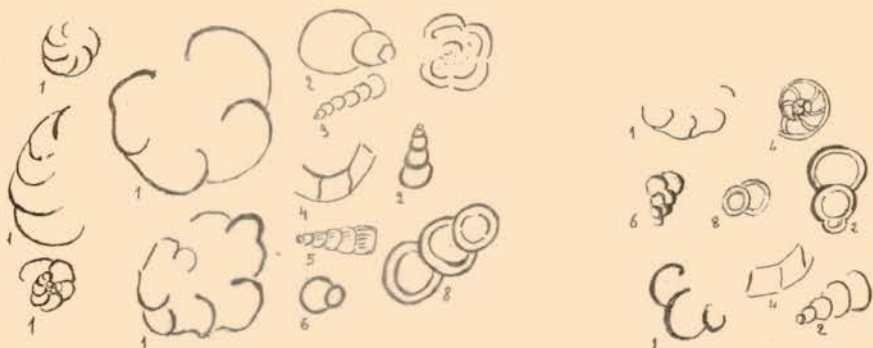


Planche II. — Coupe d'une des pierres à inscription phénicienne de la collection du Louvre.

Formes observées dans les roches à inscriptions phéniciennes de Paris.

Formes observées dans les roches à inscriptions phéniciennes de Marseille.



1, Globigerines. 2, Textularia (?). 3, Dentalina (?). 4, Rotalidè. 5, Nodosaria.  
6, Textularia. 7 ?, 8, Globigerines.